L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GENERAL—NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 22 DECEMBRE 1849.

Imprimé et publié par
[illegible] & WEISSE,
[illegible] rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 22 DECEMBRE

CONGRES.—CHAMBRE DES REPRESENTANS.

La [illegible] parlementaire qui se joue, sans [illegible], depuis deux semaines à la Chambre des Représentans, menace de durer encore [illegible]. Les scènes les moins sérieuses succèdent aux scènes les plus comiques, et les [illegible] peu soucieux des règles établies en sont à leur quinzième acte. L'intrigue se [illegible] perpétue marchant d'un pied boiteux [illegible] le vaudeville se répète chaque jour, et le dénouement n'est encore prévu [illegible]. C'est d'une monotonie désespérante.

[illegible] du 13, M. Brown, du Mississipi, présente une résolution portant que M. [illegible] sera nommé speaker de la Chambre. Les démocrates sont plus nombreux que les whigs, il est donc juste, dit M. Brown, qu'ils placent un des leurs au fauteuil de la présidence.

Cette proposition assez drôle, il faut en convenir, [illegible] accueillie.

M. [illegible], de la Pennsylvanie, propose à son tour que le candidat qui recevra le plus de voix au [illegible] suivant soit proclamé speaker.

M. Thompson, de la Pennsylvanie, voudrait qu'on procédât à l'élection au scrutin. C'est [illegible] la manière d'arriver à une majorité en faveur d'un des candidats.

[illegible] demande que le speaker, une fois [illegible] n'ait pas le droit de former le comité judiciaire, le comité du district de Columbia, et le [illegible], mais de laisser à la [illegible] le choix des membres qui devront [illegible].

M. Meade, de la Virginie, se lève et fait un discours fort mal sonnant contre M. Winthrop, [illegible] contre les adversaires de l'esclavage. M. Meade menace tout le monde, [illegible] la dissolution de l'Union et débite [illegible] sur les maux effroyables qu'il [illegible] et dont l'avenir [illegible]. L'honorable représentant se [illegible] action et un [illegible] qu'à creuser l'abîme [illegible] factions de la Chambre.

M. R[illegible] répond par un discours où il reprend [illegible] des phrases du préopinant.

M. Duer, de New York, prend la parole et [illegible] à M. Meade des paroles [illegible]. Celui-ci répond et M. Duer, irrité, [illegible] à l'autre: "Mon[illegible]." [illegible] de mélodrame: le sergent d'armes accourt et se place entre [illegible] s'en est précipité l'un [illegible] se prendre au collet. [illegible] pendant un [illegible] générale, mais la [illegible] législative, et M. D[illegible] interrompu.

M. [illegible] violente philippique contre l'administration.

M. [illegible], de la Géorgie, se lève et prononce un discours d'une violence extrême contre [illegible]. Si l'on essaie, [illegible] l'esclavage dans le district de Columbia et [illegible], par une loi dans les [illegible] à la dissolution de l'Union. Si une [illegible] s'accomplissait, [illegible] à rompre [illegible] l'organisation de l'[illegible] de l'esclavage [illegible].

M. [illegible] les paroles [illegible] pas encore [illegible] d'un patriote [illegible] Etat qu'il appartient, [illegible] ne permettront pas qu'on [illegible]. La Chambre entière applaudit [illegible] de M. Baker.

MM. Stephens, McClernand, Cleveland, Colcock, H[illegible] et autres prennent ensuite [illegible] la parole, puis la Chambre s'ajourne.

THÉATRE D'ORLÉANS.—Les *Martyrs* qui ont été joués dernièrement pour Mme Devries, [illegible] seront répétés ce soir au théâtre d'Orléans. [illegible]

PANORAMA DE POMARÈDE.—Ceux qui n'ont pas encore vu la magnifique toile de Pomarède, [illegible] l'exhibition touche à sa fin. Le panorama ne restera plus ouvert que ce soir, demain, lundi et mardi. Avis aux retardataires.

M. A[illegible].—Cet habile magicien, dont nos [illegible] sans doute conservé le souvenir, est [illegible] y a deux jours dans notre ville pour y [illegible] série de représentations. M. Adrien [illegible] Nouvelle-Orléans comme il a [illegible] New-York, Paris, Londres, Philadelphie [illegible]. Nous apprenons qu'il a [illegible] expériences [illegible] nouveau genre [illegible] le *Megasorama*.

M. CLAY ET L'ADMINISTRATION.—Le correspondant du *New-York Tribune* écrit de Washington à ce journal que M. Clay s'est transporté [illegible] la semaine dernière à la *White House* et que son entrevue avec le président a été des plus cordiales. M. Clay appuiera l'administration de toutes ses forces et quant aux mesures whigs elles n'auront pas de champion plus ardent et plus dévoué. Tant pis pour les [illegible] qui se réjouissaient déjà à la pensée que le sage d'Ashland se rallierait aux adversaires du général Taylor.

FRONTIÈRES LIMITROPHES DU MEXIQUE ET DES ETATS-UNIS.—Les commissaires chargés du règlement des frontières limitrophes entre le Mexique et les Etats-Unis ont commencé leurs travaux depuis plus de deux mois. Le 10 octobre [illegible] un commun accord le point de départ [illegible] personnes étaient présentes, parmi [illegible] les officiers de la garnison voisine. [illegible] point de départ est établi à dix sept milles au [illegible] de la ville de San Diego. La commission [illegible] composée, on le sait, d'un nombre égal d'Américains et de Mexicains, a dressé acte de [illegible] qui a été renfermé dans [illegible] hermétiquement scellée qui a été [illegible] d'un poteau placé au centre d'un [illegible] trente pieds de diamètre. Ce cercle [illegible] doit être élevé plus tard un [illegible] commémoratif.

NICARAGUA.—Le *Journal of Commerce* pense [illegible] accueillir avec défiance les nouvelles qui [illegible] arrivent du Nicaragua. Il n'hésite pas [illegible] à condamner la conduite tenue par l'agent des Etats-Unis M. Squier. Il engage le gouvernement à prendre en main les négociations [illegible] avec le Nicaragua et à ne plus [illegible] un chargé d'affaires.

[illegible].—M. J. T. Van Alen, ministre des [illegible] l'Equateur, est arrivé à Guayaquil [illegible]. Les affaires s'améliorent dans [illegible]. Le peuple plus éclairé comprend [illegible] qui s'est données et [illegible]. Le terme du président Roca [illegible] le Congrès a voulu lui donner un [illegible], mais les membres n'ont pas pu se mettre d'accord et la première magistrature de la République est encore inoccupée. Les fonctions [illegible] président sont remplies par interim par M. A[illegible], vice-président.

JAPON.—Le navire de guerre américain *Preble* est arrivé à Honolulu le 20 août, venant du Japon. Le *Preble* se rendait en Californie, mais [illegible] relâcher dans le port que nous venons de [illegible] à cause du scorbut et de la dysenterie [illegible] déclarés parmi l'équipage et qui avaient déjà fait vingt une victimes. Il y avait en outre quarante malades à bord.

NOUVELLES D'EUROPE.

On trouvera plus loin les détails que nous empruntons aux journaux français que la malle d'hier nous a transmis: Il n'y a rien de saillant dans la politique de l'Europe. Le calme a remplacé les grands événemens qui ont marqué [illegible] 1848 et le commencement de cette an[illegible]

[illegible] tranquillité règne en France, en revanche [illegible] souvent dans l'enceinte de [illegible]. Voici un compte-rendu [illegible] novembre qui reproduit [illegible] la physionomie [illegible]-là:

[illegible] séance. Il n'y [illegible] l'As[illegible] les [illegible]

le mensonge. M. Ferdinand Barrot la relève avec courtoisie et répond simplement en annonçant la prochaine présentation d'un projet de loi qui régularisera la situation des citoyens qui ont combattu en février et en juin 1848, pour le triomphe des idées républicaines.

Il n'y avait rien à objecter à cela. Tous les gouvernemens ont le devoir de panser leurs blessés. Ce serait une loi d'humanité, si ce n'était [une loi] de reconnaissance. Mais il paraît que M. de Ségur d'Aguesseau était en goût de [illegible]. M. de Ségur d'Aguesseau représente, dans la majorité, les impatiences nerveuses de ce qu'on appelle la réaction. Son geste saccadé, sa voix caverneuse, le feu sinistre qui brille dans sa prunelle, donnent à toute sa personne quelque chose de particulier. C'est le fantôme de 1814 sur la crête de la montagne blanche. Quand il parle, il ne peut contenir ni ses mouvemens, ni ses paroles. Il danse sur ses jarrets, il danse de la tête, il danse du menton, il danse des bras, il danse de l'avant-corps, il danse de toute sa personne; on dirait qu'il prend son élan pour se précipiter sur la gauche et l'égratigner avec ses doigts crochus. Cependant aujourd'hui M. de Ségur d'Aguesseau a mis moins d'abandon dans sa pantomime ordinairement si expressive. Il n'est pas monté à la tribune, et c'est de sa place qu'il a lancé la bombe qui est venue éclater, avec un fracas terrible, au milieu des rangs épais de la Montagne.

"Que parlez-vous des blessés de février! s'est écrié l'impétueux orateur; il n'y a que les gardes municipaux qui soient dignes d'intérêt!"

A ces mots, un frémissement de colère court sur les bancs de la gauche. La Montagne se lève, et d'un seul cri jeté par deux cents bouches, proteste contre M. de Ségur d'Aguesseau. A ce cri, la droite se soulève à son tour, et répond par une immense rumeur. On se menace, on s'injurie, on se défie.—A bas les factieux! dit l'un! —A l'ordre! crie l'autre.—Vive la République! crie celui-ci.—A bas la République! reprend celui-là.—Au dessus de cette fournaise ardente où la colère bouillonne, où l'on n'aperçoit que des bras levés, des poings fermés, des yeux enflammés, et d'où ne s'élève qu'une rumeur confuse, une sorte de mugissement de voix humaines, M. Dupin s'agite, gesticule, s'emporte, et foudroie les rappels à l'ordre, à droite comme à gauche, au bruit du tintement de sa sonnette qui expire dans le tumulte. L'un de ses rappels à l'ordre va frapper M. de Ségur d'Aguesseau en pleine poitrine; un autre tombe comme une douche sur la tête de M. Baune qui occupe la tribune.

M. Baune avait en effet franchi la tribune, pour venger la République, mais les murmures de la droite couvrent sa voix. M. Dupin le frappe d'un premier rappel à l'ordre, puis d'un second, puis de la censure! M. Baune se tourne alors vers M. Dupin, et fait monter de la tribune à son fauteuil cette sanglante ironie:—Monsieur le président, vous êtes ici toujours le procureur-général de la majorité, et jamais l'avocat de la minorité.

Et ce pauvre M. de Ségur d'Aguesseau, il paraît à son tour à la tribune. Sans doute il va renouveler son défi. Non! M. de Ségur d'Aguesseau n'est pas si réactionnaire qu'il en a l'air. N'est-ce donc pas lui qui a crié le premier dans l'Assemblée législative: Vive la République! Eh! oui, il veut la République; il la veut résolument et sincèrement. Ceux qui disent le contraire sont d'odieux calomniateurs. Ils méconnaissent ses intentions. Personne n'est meilleur républicain que M. de Ségur-d'Aguesseau, qui voudrait envoyer les journalistes aux galères, et qui s'indigne que le gouvernement récompense ceux qui lui ont conquis avec leur sang son titre de naissance.

M. Dupin lui-même en souffrait, la droite [illegible], visiblement désappointée, livrait sans pitié l'orateur aux moqueries de la gauche. Un légitimiste s'est écrié: Tout cela a commencé par une maladresse et finit par une platitude.

A la suite de cet incident des cartels ont été échangés entre MM. Ségur-d'Aguesseau et Bertholon, d'une part, et MM. Brives et Bérard, de l'autre. *L'Evénement* ajoute que M. Pierre Bonaparte aurait envoyé un cartel à M. X. Durrieu, rédacteur en chef du *Temps*, et aux rédacteurs en chef de deux autres journaux.

Chronique locale.

[illegible]—John Wilson, accusé d'avoir [illegible] une somme de $400 de la poche de Ed. [illegible], a été envoyé devant la Première Cour de District.

Patrick Rooney a été déchargé de l'accusation de vol [illegible] devant cette cour.

Christian Boyer a fait hier un affidavit contre un nommé Hubert, dans lequel il déclare que jeudi dernier le dit Hubert lui a volé dans la rue Royale, un certificat de 1,800 acres de terre du Texas, ainsi que plusieurs autres papiers de valeur. Un mandat d'amener a été lancé contre l'accusé.

John King a fait hier un affidavit devant le recorder Genois contre Francisco Agudo, qu'il accuse [illegible] et d'abus de confiance. La plainte porte que le 2 janvier 1849, le demandeur confia à l'accusé une somme de trente huit doublons remboursable sur demande, en témoignage de quoi il possède un écrit [illegible] Agudo reconnaît avoir reçu cet argent en dépôt. King ajoute que la somme a été demandée [illegible] mais toujours en vain. L'accusé a [illegible] un cautionnement de $1,000 et répond qu'il [illegible] à rembourser la somme réclamée; cette déclaration laisse supposer qu'il avait des raisons [illegible] pour n'avoir pas payé sur demande.

Antonio Heltes a été arrêté hier dans la Première Municipalité sous l'accusation d'avoir battu sa femme.

John Stevenson a été accusé hier d'avoir assailli et battu un nommé J. B. Stannière.

Armand Baudoin et Etienne Bonetti ont été arrêtés hier pour avoir assailli et frappé Achille Salados.

Un nègre nommé Joseph, appartenant à M. Bouterre, a reçu vingt cinq coups de fouet pour avoir volé cinq dindes appartenant à M. Scanland, rue du Bassin.

—Le recorder Baldwin a envoyé hier devant la 1re Cour de District Jas. Farly, accusé d'avoir terrassé F. Bennet avec intention de le voler.

—Le même Recorder a envoyé hier par devant la même cour les nommés Jas. Smith, Ths. Doolan et James Ryan, pour avoir assailli les watchmen Foley et Seguin.

—Dar et Watson a été envoyé devant la 1re cour de district sous l'accusation d'avoir volé une montre.

ENQUÊTE.—Le coroner a tenu hier enquête sur le corps d'un homme dont le nom est inconnu, trouvé mort vis-à-vis la rue Poydras. Verdict mort d'apoplexie.

CORRECTION.—Nous avons dit hier que le magasin de M. Lecourt, rue St-Anne, avait été forcé et que plusieurs montres en avaient été enlevées. Il paraît que nous étions mal informés et que c'est le voisin de M. Lecourt qui a été la victime.

LES BONAPARTE.

On lit dans le *Moniteur*:

"Le président de la République,

"Considérant que M. Pierre-Napoléon Bonaparte, commis, au titre étranger, chef de bataillon dans le 1er régiment de la légion étrangère, par arrêté du 19 avril 1848, sur sa demande, un ordre de service, le 19 septembre 1849, pour se rendre en Algérie;

"Considérant qu'après avoir pris part aux événemens de guerre dont la province de Constantine est en ce moment le théâtre, il a reçu du général commandant la division de Constantine l'ordre de se rendre auprès du gouverneur-général de l'Algérie pour remplir une mission concernant l'expédition de Zaatcha;

"Considérant qu'il n'a pas rempli cette mission; qu'il ne s'est pas rendu auprès du gouverneur général, mais qu'il s'est embarqué à Philippeville pour revenir à Paris;

"Considérant qu'un officier servant en France au titre étranger se trouve en dehors de la législation commune aux militaires français, mais qu'il est tenu d'accomplir le service auquel il s'est engagé;

"Considérant que M. Pierre-Napoléon Bonaparte, en sa dite qualité, n'était ni le maître de quitter son poste sans autorisation, ni le juge de l'opportunité de son retour à Paris;

"Sur le rapport du ministre de la guerre, décrète:

"Art. 1er. M. Pierre-Napoléon Bonaparte est révoqué du grade et de l'emploi de chef de bataillon à la légion étrangère.

"Art. 2. Le ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret.

"Fait à Paris, à l'Elysée-National, le 19 novembre 1849.

"LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.
"*Le ministre de la guerre,*
D'HAUTPOUL."

M. Pierre Bonaparte a adressé la lettre suivante au ministre de la guerre:

"Paris, le 19 novembre 1849.

"Monsieur le général,

"Je reçois votre lettre qui me transmet la copie d'un décret du président de la République prononçant, dites-vous, ma radiation des cadres de l'armée. Je vous ferai observer d'abord que, ne faisant pas partie de ces cadres, je ne puis en être radié, mais seulement révoqué du grade que je devais d'ailleurs qu'au gouvernement provisoire de la République, qui me l'avait confié avant que je fusse représentant du peuple à la Constituante, et par conséquent avant l'abrogation de la loi qui privait les membres de ma famille de leurs droits de citoyen.

"Je rappelerai aussi que, ne m'accommodant nullement, comme représentant du peuple, comme neveu de l'Empereur Napoléon et comme fils de Lucien Bonaparte, de cet état d'officier *au titre étranger*, il y a déjà longtemps qu'à deux reprises différentes j'avais donné ma démission, et que ce n'est que pour céder aux instances pressantes et réitérées du président de la République que je l'avais retirée.

"Arrivé avant-hier à Paris, je me suis rendu hier chez le ministre de la guerre, et je lui ai déclaré que si je ne donnais pas encore ma démission c'était pour ne pas faire de scandale. Il paraît que d'autres n'ont point été arrêtés par cette considération, et si je regrette une bonhomie qui leur a permis de me prévenir, je ne leur en veux pas autrement, car je suis débarrassé d'une position qui n'était ni normale ni convenable, et que, sous aucun prétexte, je n'aurais plus gardée longtemps.

"Un mot maintenant sur le décret présidentiel.

"Il n'est pas vrai que ce soit sur ma demande qu'une mission en Algérie m'a été donnée. Elle m'a été instamment proposée par le président de la République, comme le prouve la lettre qu'il me faisait écrire par M. Ferdinand Barrot, dans les Ardennes, où j'avais été passer le temps de prorogation de l'Assemblée.

"En second lieu, il n'est pas vrai que je me sois engagé à remplir un service dont la durée aurait pu être fixée par le gouvernement. Ma mission, qui, d'après la loi électorale organique, n'aurait pu, en tout cas, durer plus de six mois, était temporaire, indéterminée, gratuite et dépendante de ma volonté.

"Je [illegible] difficilement qu'il ait pu en [illegible]

dent de la République, dont les décrets, grâce à Dieu, n'ont aucune force de loi, j'étais parfaitement le maître de revenir, sans l'autorisation de personne, siéger à mon poste le plus important, à l'Assemblée Nationale, et j'étais le seul juge de l'opportunité de mon retour. Du reste, le but de la mission que m'avait donnée M. le général Herbillon était rempli, du moment que les renforts qu'il attendait et que j'avais rencontrés en marche étaient assurés.

"Enfin, si nos gouvernans avaient nos lois organiques un peu plus présentes à l'esprit, ils sauraient que tout officier représentant du peuple est en non-activité hors cadre, et que la révocation qu'ils décrètent ne peut porter que sur le grade et non sur l'emploi, puisque je n'en ai pas. Agréez, etc.

"PIERRE-NAPOLÉON BONAPARTE,
représentant du peuple."

ALLEMAGNE.

On écrit de Vienne, le 16 novembre:

"La nouvelle de la translation des réfugiés hongrois de Widdin à Schumla a produit une fâcheuse impression à la Bourse, car bien que les nouvelles de Paris du 12 novembre fussent favorables à la hausse, les fonds n'ont monté qu'un instant et sont restés fort lourds. Il paraît que de nouveaux arrangemens se préparent à la Banque, et que les actionnaires n'auront pas à s'en féliciter, car les actions de la Banque ont considérablement baissé aujourd'hui. Nos journaux n'ont pas l'air trop rassurés sur les affaires russo-turques. On s'inquiète surtout des armemens qui se préparent pour la flotte russe, et de la nouvelle non encore démentie que l'amiral Parker serait nommé commandant de l'escadre anglo-turque.

"L'état de la Transylvanie est vraiment fâcheux: on se plaint surtout des excès auxquels se livrent les Valaques, ennemis jurés des Hongrois: les nobles de ce pays s'en ressentent particulièrement.

"Le gouvernement veut établir une ligne télégraphique entre Trieste et Pola, et l'avis public à ce sujet indique la haute importance qu'il rattache au port militaire de Pola.

"On ne croit guère à la cessation de l'état de siége ni pour Vienne ni pour Prague.

"Le ministère est convaincu de la nécessité de convoquer la Diète. Les Diètes provinciales seront convoquées au plus tard pour le 1er janvier. On travaille avec la plus grande activité, au ministère de l'intérieur, à l'organisation des provinces. Le Statut pour la Lombardie et la Vénétie est rédigé et sera publié dans quelques jours. Les institutions communales que le ministère a posées comme base de l'organisation de ces provinces sont très libérales. La nationalité italienne y trouvera une garantie suffisante de développement et une sphère d'activité assez étendue. C'est ainsi que le gouvernement compte se concilier les Italiens et éteindre l'esprit révolutionnaire. Un journal italien qui sera publié à Milan, sous les auspices du gouvernement, avec la collaboration des progressistes modérés de l'Italie, travaillera à l'œuvre de paix et de conciliation, et dirigera le développement pratique et loyal de tous les intérêts du pays dans un langage digne et indépendant. On suivra le même plan dans les autres provinces, et des journaux conservateurs progressistes paraîtront à Lemberg, à Prague et à Klagenfurth. La direction spéciale de ces journaux partira d'une section spéciale dans le ministère de l'intérieur. Le gouvernement veut achever par la persuasion ce qu'il a fondé par les armes, c'est-à-dire réunir en un tout solide les élemens hétérogènes de l'Empire.

"En ce qui concerne les Diètes provinciales, le gouvernement a déjà déterminé leurs attributions dans la Charte du 4 mars, et il maintiendra les limites qui y sont posées. Comme ces Diètes doivent être formées par de doubles élections indirectes, il y a lieu d'espérer qu'elles rempliront toutes les conditions d'un progrès pacifique. La convocation de la Diète générale présente de grandes difficultés. Le gouvernement croit que les articles de la Charte sur la formation des deux Chambres doivent être modifiés avant qu'il soit procédé à leur exécution. Les opinions sont divisées sur le mode et l'étendue de ces changemens."

On a reçu à Vienne, un rapport officiel sur la translation des réfugiés hongrois de Widdin à Schumla. Ce rapport est ainsi conçu:

"Toute l'émigration magyare a été transférée à Schumla. Le premier convoi, composé de 400 Polonais, est parti le 30 octobre, sous la conduite de Bem, aujourd'hui Murad-Pacha, de Messaros et du comte Vay. Le 31 octobre, le comte Monti les a suivis avec 102 Italiens; le 1er novembre, enfin, est parti, sous la conduite de Stein, aujourd'hui Fehrad-Pacha, le troisième convoi, composé de tous les renégats, à l'exception de Bem et de Batiagh. Il y avait 165 hommes parmi lesquels Kmetty, aujourd'hui Ksamil-Pacha.

"Le 3 novembre ce fut le tour des Magyars, au nombre de 320. Kossuth portait un panache blanc à son chapeau. Son cortége se composait du comte Casimir Batthiany, des deux Perczel, etc. Quarante femmes suivaient à pied et à cheval."

On lit dans la *Gazette de Breslau*:

"On croit toujours à Vienne que l'amiral Parker a réellement pris le commandement de la flotte turque.

"On annonce la prochaine émission des 50,000 actions de la banque autrichienne encore disponibles.

"Deux prisonniers importans ont été conduits à Pesth: Vukowicz, ministre de la justice du gouvernement révolutionnaire et un de ses chefs de bureau, qu'on accuse d'avoir caché la couronne de Saint-Etienne."

On écrit de Berlin à la *Gazette de Cologne*:

"Il circule toujours les mêmes bruits relativement à une prochaine levée de boucliers des démocrates.

"La police prétend que 12,000 fusils sont restés à la disposition des associations populaires. On parle de réunions nocturnes et armées."

On écrit de Carlsruhe, le 17 novembre:

"On annonce comme tout à fait prochaine l'abdication du grand-duc en faveur du prince Frédéric. Une grande puissance, longtemps opposée à ce projet, y a donné son assentiment. L'état de santé du prince héréditaire est désespéré. L'acte de sa renonciation au profit de son frère est prêt depuis longtemps."

On écrit de Carlsruhe le 18:

"M. de Savigny vient d'arriver ici de Berlin en mission extraordinaire pour combattre, dit-on, le projet d'abdication."

On lit dans la *Correspondance lithographiée*:

"Les bruits étranges des derniers jours se renouvellent; on continue de parler de l'état de siége, et l'on ajoute qu'il sera déclaré le jour où l'on jugera le procès de M. de Waldeck. Plusieurs personnes parlent aussi d'un ministère Gerlach, mais elles espèrent que l'influence du prince de Prusse, qui arrive la semaine prochaine, détournera de ce projet.

"On assure que beaucoup de Polonais ont été expulsés de Berlin. Quant à l'ordre de consignation des troupes dans les casernes pour aujourd'hui, il aurait été réellement donné, mais ensuite retiré.

"Les différends survenus entre la Prusse et la Saxe, ainsi qu'entre la Prusse et la Bavière, au sujet des frais de l'expédition prussienne dans le Palatinat et à Dresde, sont aplanis."

On lit dans la *Gazette de Cologne* du 21 novembre:

"La Diète de Saxe-Meiningen a approuvé, à la majorité de 23 voix contre 2, l'adjonction sans réserve du duché à l'alliance des Trois-Rois; mais en même temps elle a *désapprouvé*, à la majorité de 16 voix contre 9, l'acte anticipé de la ratification, attendu que la Diète n'avait pas été consultée."

ITALIE.

ROME, 9 novembre.—On écrit au *Nazionale*:

"Un des membres de la députation du commerce suppliait le pape de rentrer à Rome le plus tôt possible. Pie IX lui a répondu, *nous verrons*, et il a immédiatement changé le sujet de la conversation.

"On commence à croire ici généralement que le pape ne rentrera pas à Rome aussitôt qu'on l'avait cru un moment, et cette opinion est confirmée par Mgr Orti, arrivé de Naples il y a quelques jours. Dans tous les cas, on assure que Pie IX sera accompagné par le roi de Naples; et, en effet, on travaille beaucoup au palais Farnèse.

"On brûle demain les premiers bons de la République, auxquels on a substitué les bons pontificaux.

"Aucun employé n'a encore été payé.

"On attend le nouveau général français; un de ses aides-de-camp est déjà arrivé."

On lit dans le *Journal de Rome*:

"Le 29 octobre dernier, la députation de la chambre de commerce se rendit chez le secrétaire d'Etat, à qui elle fit part de sa mission. S. E., après s'être entretenue d'affaires politiques, fit avertir Sa Sainteté qui donna immédiatement audience à la députation. M. Pietro Righetti prit immédiatement la parole, et s'exprima en ces termes:

"La chambre de commerce de Rome nous a "fait l'honneur de nous envoyer auprès de Votre "Sainteté pour lui exprimer le vif désir et l'ex-"trême besoin qu'éprouve le commerce de "prompt retour à Rome de Votre Sainteté. "C'est ce désir que nous nous permettons d'ex-"primer à Votre Sainteté, sans préparation, sans "art oratoire (le commerce s'occupe peu de rhé-"torique), mais sincèrement et du fond du "cœur."

"Sa Sainteté a répondu:

"Nous sommes très sensible aux vœux de la "chambre de commerce de Rome, nous compre-"nons que les intérêts matériels ont beaucoup "souffert; nous avons toujours désiré retourner "à notre siége; nous avions toujours espéré que "les événemens politiques ne nous empêche-"raient pas de réaliser ce désir. Maintenant, il "paraît que Dieu veut permettre notre retour, et "nous ne manquerons pas de l'effectuer le plus "tôt possible."

"On passa ensuite à des conversations particulières, après quoi les députés reçurent la bénédiction."

PIÉMONT.—Le traité de paix entre le Piémont et l'Autriche a été le sujet d'une longue et très vive discussion à la Chambre des Députés de Turin dans la séance du 16 novembre. La majorité a fini par voter une décision qui rejette implicitement le traité. Il s'agit toujours d'accorder les droits civils et politiques en Piémont à tous les réfugiés italiens, et à ceux même du royaume lombardo-vénitien, qui avaient voté leur réunion aux Etats sardes du temps de Charles-Albert. La Chambre, subordonnant son vote à la présentation d'une loi à ce sujet, déclare qu'elle suspend jusqu'à cette époque ses délibérations sur le traité. Cette décision a été votée par 78 voix contre 65.

[illegible]

adopté dans la séance du 16, la gauche ramène sa proposition. Il n'en peut résulter qu'un très grave conflit entre la Chambre et le ministère, jusque celui-ci ait promis de faire ce qui lui semblerait convenable et possible dans la question des réfugiés.

Une lettre particulière apporte le résultat du conflit soulevé par la Chambre des Députés piémontais.

Fatigué de voir toutes ses résolutions entravées par la Chambre des Députés, et désespérant de pouvoir continuer à gouverner le pays avec cette Chambre, le ministère s'est décidé à proroger le Parlement au 29 novembre.

L'ordonnance de prorogation a été apportée le 17 aux Chambres, qui l'ont écoutée en silence et se sont séparées aussitôt.

D'après cette lettre, l'ordonnance de prorogation devait être suivie d'une dissolution de la Chambre des Députés et d'une proclamation aux électeurs appelés à nommer de nouveaux représentans.

NOUVELLES DIVERSES.

—Des lettres d'Oran annoncent l'arrivée à Gibraltar, le 5 novembre, de la frégate la *Pomone*; à son départ de Mogador, ayant à bord le chargé d'affaires de France, cette frégate a été saluée de vingt-un coups de canon, qu'elle a rendus coup pour coup. On regardait le différend avec le Maroc comme terminé.

—On écrit de Marseille:

"M. le général Baraguay-d'Hilliers est arrivé jeudi dans la soirée à Marseille, il en est reparti hier à midi à bord du *Véloce*, bateau à vapeur mis par le gouvernement à sa disposition, pour le transporter à Rome. M. le général Baraguay-d'Hilliers est accompagné de ses aides-de-camp."

—La *Patrie* publie la note suivante communiquée:

"Des poursuites viennent d'être ordonnées par le parquet contre le gérant du journal la *Liberté*, à raison d'un article intitulé *l'Anarchie*, inséré dans le numéro de ce journal d'hier 20 novembre.

"Le gérant de la *Liberté* est prévenu:

"1o. D'offenses envers la personne du président de la République;

"2o. D'excitation à la haine et au mépris du gouvernement de la République."

—Le gouvernement espagnol a déclaré Mahon port libre de dépôt pour les marchandises. Les cotonnades de la fabrication anglaise et d'autres pays étrangers, ainsi que d'autres articles exclus jusqu'ici comme contrebande, seront désormais reçus en Espagne par ce port. Mahon est déclaré port général de marchandises de première classe de toute espèce et station de la douane autorisée par le nouveau tarif à admettre l'introduction en Espagne de cotonnades anglaises et d'autres manufactures de l'étranger.

—Le fils aîné de M. de Genoude, M. Henri de Genoude, vient de mourir à l'île de Madère, où il s'était retiré pour essayer de se guérir de la maladie de poitrine dont il était atteint depuis deux ans.

M. Henri de Genoude était âgé seulement de vingt-et-un ans. Il laisse un frère et une veuve âgée de dix-neuf ans à peine; il avait perdu son unique enfant dans la traversée.

—M. Arsène Houssaye est nommé directeur du Théâtre-Français. Son premier acte a été de décider Mlle Rachel à retirer sa démission et à reparaître sur la scène.... Ce premier acte est de favorable augure.

—Une femme qui a joué un grand rôle dans le procès Fieschi, Nina Lassave, vient de mourir à l'Hôtel-Dieu de Paris. Elle avait été en dernier lieu chanteuse des rues. Elle avait sur elle, au moment de sa mort, un médaillon contenant des cheveux de Fieschi, qui ne l'avait jamais quittée.

PAYS-BAS.

On écrit de Bruxelles, le 20 novembre:

"Notre Chambre des Représentans a commencé hier la discussion du projet d'Adresse en réponse au discours du Trône, et l'a terminée aujourd'hui. C'est la première fois, depuis 1830, que la discussion de cette Adresse ne donne pas lieu à des débats politiques irritans, et c'est un progrès que je suis heureux de pouvoir constater.

"L'Adresse a été adoptée à l'unanimité des 78 membres présens.

"La nouvelle de la signature d'une convention de navigation conclue entre la France et la Belgique a été accueillie ici avec beaucoup de faveur. On serait heureux de voir resserrer de plus en plus les liens qui nous unissent à une nation avec laquelle il serait si utile d'avoir des relations commerciales de plus en plus étendues."

ANGLETERRE.

Les journaux du Cap vont jusqu'au 20 septembre.

Le *Neptune*, bâtiment chargé de condamnés à la déportation était arrivé la nuit précédente à Simon's-Bay. Le gouverneur avait annoncé son arrivée par la notification suivante:

REGISTRE OFFICIEL DU NEPTUNE.

"20 septembre 1849.

"Le *Neptune*, chargé de condamnés, venant de Londres, cap. Henderson, a touché aux Bermudes, 22 avril, à Fernambouc, 11 août, à Simon's Bay, 19 septembre, avec 282 condamnés. Le lieutenant Melwin, du 91e régiment, commandant d'armes; enseigne, M. Manners, du 91e; 47 hommes du même régiment.—Morts à la mer, 7 condamnés."

Comme le bâtiment qui apporte les dernières nouvelles du Cap a fait voile dans la matinée du 20 septembre, nous ignorons quelle réception a été faite aux condamnés amenés par le *Neptune*. La résolution prise par les colons de ne pas laisser ces nouveaux hôtes descendre à terre paraissait plus inébranlable que jamais. La municipalité du Cap avait adressé à ce sujet au gouverneur une lettre à laquelle celui-ci avait répondu de manière à exciter un vif mécontentement dans la population.

Le brick de S. M. *Swift*, capitaine Aldham, était arrivé le 12, amenant les prisonniers d'Etat, MM. Smith O'Brien, Meagher, M'Manus et O'Donohue, qu'il transporte à la terre de Van Diemen. Ils étaient en bonne santé.

On écrit de Southampton, le 18, au *Times*:

"Aujourd'hui est arrivé ici le vapeur *Hermann*, venant de Brême et se rendant à New-York. Le *Hermann* transporte aux Etats-Unis une trentaine de célébrités hongroises, parmi lesquelles Ubazy, gouverneur civil de la forteresse de Comorn, qui se propose de fonder une colonie.

"Il y a aussi à bord Mlle Apolline Jagella, qui a fait la guerre de Hongrie en qualité de lieutenant de cavalerie. Elle doit épouser un jeune Hongrois à son arrivée à New-York."

On lit dans le *Standard*:

"Le départ de la reine, du prince Albert et de leur famille pour Osborne, est remis à la fin de la semaine prochaine."

"Sir Edw. Lytton Bulwer, ambassadeur d'Angleterre aux Etats-Unis, sa famille et le personnel de son ambassade, se sont embarqués sur l'*Hécate*, commodore Shadwell, pour se rendre à leur destination."

ESPAGNE.

On lit dans l'*Eco del Comercio*:

"On nous assure qu'hier plus de cent officiers dont on a reconnu le grade accordé par le gouvernement du régent, duc de la Victoire, ont été replacés dans les cadres de l'armée."

"On prépare au palais un dîner de 80 couverts en l'honneur du prince prussien qui est ici de passage. Malgré ses discussions avec le roi, la reine Christine assistera à la fête.

"Le gouvernement s'occupe très sérieusement de renouer ses relations avec l'Angleterre, et on désigne comme ambassadeur à Londres M. Gonzalès-Bravo.

RUSSIE.

On écrit de la frontière polonaise, le 10 novembre, à la *Gazette de Breslau*:

"60,000 Russes sont cantonnés le long du chemin de fer de Varsovie jusqu'à la station de Maczki, toujours prêts à marcher. On ignore la destination de ce corps d'armée."

EGYPTE.

On écrit du Caire, le 14, au *Lloyd*:

"L'Egypte jouit en ce moment de la plus grande tranquillité.

"L'inondation du Nil a atteint sa plus grande hauteur. On s'attend à une année très fertile.

"Les réjouissances qui ont eu lieu à l'occasion de la circoncision du fils du vice-roi, avaient attiré beaucoup d'étrangers au Caire. Les fêtes se sont passées sans le moindre désordre."

CHINE.

La malle de Chine n'apporte aucune de ces nouvelles graves que les événemens du mois précédent pouvaient faire supposer. L'assassin du gouverneur de Macao a été décapité à Canton; la tête et la main de M. Amaral ont été retrouvées et allaient être livrées aux Portugais aussitôt que les Chinois arrêtés par les Macaïstes seraient rendus à la liberté. Le fait le plus important qu'on cherche toujours à établir, c'est la complicité des hauts mandarins dans l'assassinat.

TURQUIE.

On lit dans le *Lloyd* de Vienne:

"Une correspondance particulière de Paris qui nous vient de bonne source, nous annonce que le nouveau cabinet a résolu d'adopter une politique de nature à éloigner toute probabilité de guerre.

"Le président a immédiatement transmis à l'escadre, qui faisait voile pour les Dardanelles, l'ordre de revenir et de rentrer dans un port français."

On lit dans le *Sun*:

"Nous avons des nouvelles de Constantinople du 1er.

"Le 30 octobre, la frégate à vapeur le *Dragon* est arrivée avec des dépêches de l'amiral Parker pour sir Stratford-Canning.

"La flotte anglaise était à l'ancre dans la baie de Besica et devait y rester jusqu'à l'arrivée des dépêches de Fuad-Effendi.

"Si les nouvelles de Saint-Pétersbourg n'étaient pas favorables, la flotte devait immédiatement faire voile pour Constantinople.

"L'escadre se compose des vaisseaux le *Caledonia*, *Queen*, *Howe*, *Bellerophon*, *Prince-Régent* et du bateau à vapeur *Rosamond*.

"Le 26 octobre, le lieutenant-colonel Townley, courrier de la reine, est arrivé de Londres en 13 jours, avec des dépêches de la plus haute importance. Immédiatement après son arrivée à l'ambassade anglaise à Therapia, sir Stratford-Canning s'est rendu chez le grand-vizir Reschid-Pacha, où il est resté plusieurs heures en conférence avec lui, [illegible] et Ali-Pacha, [illegible]

"Sir Stratford Canning a annoncé que le gouvernement anglais avait, à l'unanimité, décidé qu'il formerait avec la Porte une alliance défensive, dans le cas où la Russie envahirait le territoire ottoman.

"En même temps l'ambassadeur a donné à entendre que le gouvernement anglais est on ne peut plus désireux de maintenir la paix de l'Europe, et qu'il fera tous les efforts compatibles avec la dignité de l'empire, pour amener une conclusion amiable des différends; que la Porte doit attendre avec calme le résultat de l'entrevue de Fuad-Effendi avec le czar, mais qu'en même temps toutes les précautions doivent être prises pour prévenir une aggression de la part de la Russie, si le czar se déterminait à des hostilités.

"Sir Stratford Canning a parlé aussi de l'armée, de la flotte anglaise dans l'Archipel, et de l'effet probable de cette démonstration sur les déterminations de l'empereur.

"Il a été aussi question dans cette entrevue d'appeler la flotte de l'amiral Parker à Constantinople, et cette proposition aurait été agréée par le sultan.

"Un firman aurait été envoyé à l'amiral pour autoriser sa flotte à passer les Dardanelles, si l'ambassadeur britannique jugeait sa présence nécessaire dans le Bosphore.

"Le 30, le général Aupick a eu également une entrevue avec Reschid-Pacha et le ministre des affaires étrangères. Il a assuré que le gouvernement français avait la ferme résolution de prêter à la Turquie le secours de ses armes, en cas d'une invasion russe, et qu'en cas de guerre, l'escadre de l'amiral Parseval-Deschênes porterait assistance au sultan. Le général Aupick a ajouté que la paix était plus désirable que la guerre, mais que l'alliance de la France était assurée à la Turquie, aussi longtemps que celle-ci se conduirait avec la sagesse qui a distingué jusqu'à présent sa politique dans cette question; mais si la Turquie se rendait coupable d'une provocation quelconque vis-à-vis de la Russie, le gouvernement républicain se croirait autorisé à lui retirer son appui.

"Une dépêche de Fuad-Effendi, datée de Saint-Pétersbourg, le 10 octobre, a été reçue par le ministre des affaires étrangères. Fuad-Effendi annonce qu'il a été reçu de la manière la plus courtoise par le comte Nesselrode. Celui-ci lui a dit que l'empereur avait été vivement blessé du refus du sultan, mais que S. M. n'en recevrait pas moins en audience particulière l'envoyé du sultan."

On lit dans le *Journal de Constantinople* du 4:

"Les nouvelles reçues hier par le steamer d'Odessa le *Crimée*, ne laissent aucun doute sur la solution de nos difficultés avec la Russie. Ce steamer avait à son bord Lazil Pacha, aide-de-camp d'Omer-Pacha, qui a accompagné Fuad-Effendi dans sa mission à Saint-Pétersbourg. Il avait également à son bord un courrier du cabinet russe. Le premier a apporté des dépêches de l'ambassadeur impérial de la Sublime Porte; le second, des dépêches du cabinet de Saint-Pétersbourg pour M. de Titoff.

"Ces dépêches annoncent une solution pacifique de la question, basée sur l'article 2 du traité de Kutschuk-Kainardji du 24 juillet 1774, tel que le gouvernement du sultan en avait maintenu le sens. Tout le différend reposait sur une erreur dans l'appréciation de cet article.

"Cette erreur ayant été reconnue, les réfugiés de Widdin, dont les principaux se trouvent depuis quelques jours à Schumla, seront simplement internés.

"On connaît déjà les intentions pacifiques de la cour d'Autriche. Sa réponse définitive, qui doit être concertée avec la cour de Russie, ne peut différer de celle de Saint-Pétersbourg. Nous pouvons donc considérer l'affaire comme terminée, et les relations diplomatiques entre la Porte et les légations d'Autriche et de Russie comme reprises.

"Cette solution, qui satisfait tous les intérêts, sera accueillie avec plaisir par tout le monde."

On lit dans le même journal:

"Les journaux anglais ont publié une lettre adressée de Widdin à lord Palmerston, par M. Louis Kossuth, sous la date du 20 septembre. Cette lettre contient des assertions de nature à porter atteinte à l'honneur de la Porte. Le gouvernement impérial se doit à lui-même de déclarer que les réfugiés n'ont eu à souffrir de la Porte rien qui eût pu offenser la liberté de conscience. C'est donc par erreur qu'il est dit dans la lettre que 5,000 chrétiens ont été placés dans la triste alternative de mourir sur l'échafaud ou d'abjurer leur religion."

La même feuille contredit d'une manière semi-officielle les bruits qui avaient cours de mauvais traitemens dont les réfugiés hongrois auraient été l'objet de la part des Turcs.

Le gouvernement ture, dit ce journal, s'est fait donner par le général Haussab la garantie écrite que ceux qui retourneraient en Autriche obtiendraient une amnistie complète.

Le 27 ont commencé les fêtes du Kourban Baïram. Le sultan, revêtu du manteau impérial, a quitté au point du jour le palais Top Kapou, où il avait passé le jour précédent, et s'est rendu à la mosquée du sultan Bayezit par la porte de Babi-Humayoun.

Le cortége du sultan était composé des ministres, des hauts dignitaires de l'empire, et des premiers fonctionnaires civils et militaires. Le départ du sultan de Kop-Kapou a été annoncé par des salves d'artillerie.

Une double haie de soldats de la garde impériale et de la marine occupait tout le chemin jusqu'à la mosquée. La musique militaire jouait des fanfares. L'air retentissait de cris de: *Vive le sultan!* Après la prière, Abdul-Medjid est retourné à son palais, et a reçu dans la salle du trône les félicitations des ministres et des dignitaires de l'empire. 3,000 moutons ont été distribués au peuple.

Les réjouissances se sont terminées le 28.

On écrit de Constantinople, le 5 novembre:

"Le dénoûment du différend turco-russe nous est connu maintenant par le *Journal de Saint-Pétersbourg* du 18 octobre, et les dépêches du cabinet russe arrivées à Constantinople le 3 novembre. A voir le résultat, il semble que le drame a fini par prendre les allures de la haute comédie. Si l'Europe a cru que le gouvernement russe exigeait l'extradition, d'accord avec la cour de Vienne, pour envoyer les réfugiés en Sibérie ou à la potence, elle se trompait, il est expliqué ou qu'il aura été mal compris. C'est ce dont il s'est aperçu au premier mots de Fuad Effendi. Cette question ne lui paraît pas valoir le bruit qu'on en a fait et que le gouvernement russe est le premier à regretter. Ce qu'il faut surtout éviter dans les affaires de ce genre, c'est l'intervention des puissances occidentales, qui n'en auraient eu aucune en faveur de l'Orient. Non que le gouvernement russe les redoute, mais il est toujours bon de s'en passer.

"Ainsi s'est exprimé l'empereur Nicolas, et, pour prouver qu'entre la Porte et lui il n'y avait qu'un simple mal entendu, il a voulu qu'on fit à Fuad-Effendi grande fête à Saint-Pétersbourg. L'habileté du czar ne s'est pas démentie en cette circonstance, et, par cet adroit changement de front, il vient de rendre inutile la présence des escadres anglaise et française qui sont arrivées à l'entrée des Dardanelles, sauf à prendre plus tard sa revanche. S'il avait eu pourtant, nul doute qu'il ne fût bien gardé de soulever cette question d'extradition qui a ralié d'universelles sympathies autour de la Turquie. Jamais peut-être l'empereur Nicolas n'avait reçu pareille leçon. Qu'il sache une fois pour toutes qu'il ne peut tout se permettre envers la Turquie, et que l'Europe reste bien convaincue que le czar s'arrêtera toujours devant ses manifestations sérieuses. En résumé, la Turquie, l'Angleterre et la France ont fait leur devoir.

"Quoi que puisse dire et penser maintenant le czar, il importe peu. L'essentiel, c'est qu'il a reculé devant l'Europe, et que les réfugiés ne seront pas livrés. Ce résultat honore tout d'abord le sultan, puis Réchid et Aali Pacha, non moins que les représentans de France et d'Angleterre, qui se sont tous montrés hommes d'Etat et diplomates habiles. Un est entré dans cette bonne voie par la fermeté, c'est par la fermeté que l'on pourra s'y maintenir, opposer une digue infranchissable aux envahissemens de la Russie en Orient.

"Tous les réfugiés sont, depuis quelques jours, internés à Schumla.

BANQUE DE CITE.
Nouvelle-Orléans, 21 décembre 1849.

CETTE banque sera fermée mardi prochain, 25 courant, Jour de Noël, ainsi que le 1er et le 8 Janvier. Les billets échéant ces jours là devront être payés la veille.
22 dec A. J. PALFREY, Caissier.

Banque de l'Etat de la Louisiane.
22 décembre 1849.

CETTE Banque sera fermée les mardis des trois semaines qui suivent, c'est à dire le jour de Noël, le jour de l'An et le Huit janvier. Les billets échéant à ces différents jours fériés devront être payés les lundis, qui seront également les jours d'escompte pendant les trois semaines en question.
22 dec—3 RICHARD RELF, caissier.

UNE élection de quatre Directeurs pour la Compagnie Independent Tow Boat pour servir pendant l'année prochaine aura lieu au bureau du Directeur, lundi, 31 courant, entre 9 et 2 heures.
22dec—3 JOHN KEELTY, sec.

A LOUER—Un magasin neuf en briques, à trois étages avec façade en granite et vérandah, situé rue Front Levée, attenant l'encoignure Crossman—1re municipalité.
Un grand magasin neuf en briques, à quatre étages, situé rue Poydras, entre St-Charles et Carondelet—2me municipalité.
Une maison à résidence à deux étages, située rue St-Pierre, entre Conti et Gravier—2me municipalité.
Une petite maison située rue St-Mary, entre Julia et Girod—2me municipalité.
Une dite située rue Poydras, entre Cirque et St-Jules—2me municipalité.
On en donnera possession immédiatement.
J. U. LAVILLEBEUVRE,
22 dec 157, rue Carondelet.

Compagnie d'Assurance des Négocians.
Nlle-Orléans, 13 octobre 1849.

L'ELECTION annuelle de sept Directeurs de cette Institution, aura lieu lundi 14 janvier 1850, au bureau de la Compagnie, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M.
Par ordre, A. SCHREIBER,
14déc—3posm14jan Secrétaire.

Bureau du Rail Road de Carrollton à la Nouvelle-Orléans.

AVIS—Une élection des directeurs de la Compagnie du Rail Road de Carrollton pour servir pendant l'année courante, aura lieu à ce bureau lundi 14 janvier 1850, entre 10 heures A. M. et 2 heures P. M. CHARLES BAQUIE,
14déc—au 14 Secrétaire.

BUREAU DES ASSURANCES,
Nouvelle-Orléans, 5 décembre 1849.

AVIS est par la présent donné aux marchands et autres personnes intéressées que les steamboats [illegible]

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

VENDREDI SOIR, 21 DECEMBRE 1849.

Les affaires ont été entravées cette semaine par le mauvais temps et l'état déplorable dans lequel se trouve les rues de la ville.

Mardi dernier les avis de l'Hibernia annonçant une baisse de ⅛ d. sur le marché de Liverpool, sont parvenus en ville; ces nouvelles ont exercé une certaine influence sur notre marché, et une baisse de ¼ cts a eu lieu, mais cette diminution a encouragé les acheteurs à se montrer et quelques lots ont changé de mains. Les lettres de l'Europe qui nous sont parvenues aujourd'hui n'ont présenté aucun intérêt.

Les steamers ne faisant plus les traversées entre l'Europe et l'Amérique que tous les 15 jours, nous ne devons rien espérer de nouveau avant la fin de la semaine prochaine.

La température a été depuis notre dernière revue remarquablement chaude pour la saison.

COTON.—Arrivé depuis le 14 courant, de Louisiane et Mississipi, 8,009 balles.—Tennessee et Nord-Alabama, 9,261—Arkansas, 1,049—Alabama, 521—Mobile, 465—Texas, 180—Floride, 104—ensemble, 20,741 balles. Expédié dans le même temps pour Liverpool, 16,739 balles—Havre, 4,094—Trieste, 2,036—Gênes, 1,573—Barcelonne, 3,119—New-York, 1,041—Boston, 650—Baltimore, 130—ensemble, 24,553 balles—ce qui fait une réduction au stock de 3,812 balles, et laisse en main y compris tout ce qui est à bord des navires non expédiés ce jour, un stock de 144,254 balles.

ETAT DU COTON

Stock en main au 1er sept. 1849,		19,791
Arrivé la semaine dernière	20,741	
Arrivé antérieurement	300,339	
		321,080
		330,871
Expédié la semaine dernière	24,553	
Arrivé antérieurement	165,064	
		189,617
Stock sur place,		144,254

Nous disions dans notre dernière revue que les acheteurs attendaient les nouvelles d'Europe le marché s'était clos lourdement. Les mêmes causes produisirent les mêmes effets les jours suivans. Samedi et lundi, les ventes ne furent que de 4,000 balles; mardi la demande se traîna encore sur cette base et 1,500 balles seulement avaient été vendues dans la matinée, lorsque les transactions furent spontanément suspendues par la réception des dépêches télégraphiques de l'Hibernia. Ces dépêches présentaient le marché de Liverpool comme très lourd: les ventes de la semaine s'élevaient à 19 000 balles à une baisse de ⅛ d. Le fair Orléans était coté 6⅞ d.—Mercredi, 1,500 balles seulement furent faites à une baisse de ¼ @ ⅜ cts la liv.—Hier 8,500 balles changèrent de mains et aujourd'hui 3,500, ce qui porte les transactions de la semaine à 17,800 balles prises en partie pour le Nord et le Continent.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.
LOUISIANE ET MISSISSIPI.

INFERIOR	8⅝ @ 9⅛
ORDINARY	9⅜ @ 9⅝
MIDDLING	10 @ 10⅛
GOOD MIDDLING	10¼ @ 10⅜
MIDDLING FAIR	10½ @ 10⅝
FAIR	11 @ —
FULLY FAIR	— @ —
GOOD FAIR	— @ —
GOOD AND FINE	— @ —

TABAC.—Arrivé depuis le 14 courant, 305 boucauts. Expédiés dans le même temps pour à Gouadeloupe, 95 boucauts—Martinique, 20—New-York, 434—Philadelphie, 44—Brame, 5—ensemble, 610 boucauts. Stock en magasins et à bord des navires non-expédiés, 6,184 boucauts.

ETAT DU TABAC.

Stock en mains au 1er septembre 1849,		13,293
Arrivé la semaine dernière	305	
Arrivé antérieurement	6,434	
		6,839
		20,134
Expédié la semaine dernière	610	
Expédié antérieurement	13,338	
		13,948
Stock sur place,		6,184

Ce marché a été très calme et les ventes n'ont été que de 100 boucauts. Cette inactivité n'est attribuable qu'à la faiblesse du stock de la place car la demande est toujours active. Nous répétons nos cotes de la semaine dernière, bien que les détenteurs demandent des prix élevés—Lugs, de 3¼ @ 3⅝ cts—feuilles, inférieures @ communes, 5⅛ @ 6¼—fair @ fine, 6¾ @ 7—choix, 7½ @ 8⅛—Comté de Mason, 3¼ @ 10 cts la liv.

SUCRE—Malgré le mauvais temps et la difficulté des transports, ce marché a été assez animé et les ventes s'élevaient à 4,200 boucauts pris pour le Nord et l'Ouest. Les prix pour [illegible] sont [illegible] ... [illegible] Nous cotons—Inferior, 2⅞ @ 3¼—Commun, 3¼ @ 4—Fair, 4⅛ @ 4⅜—Prime, 4¾ @ 5—[illegible] 5 cts la livre.

MELASSE—Ce marché était très actif vers le commencement de la semaine aux cours de 23¾ @ 25½ cts le gallon, mais depuis les prix [illegible] [illegible] à 22 @ 23 cts le gallon pour l'article de choix et 21 @ 22 cts pour [illegible] [illegible] la semaine s'élèvent à 5,000 barils, dont la plus grande partie a été prise pour les marchés de l'Est. Les cours se ferment en [illegible] de 19¼ @ 20 cts le gallon pour les qualités de [illegible] 23 cts. Nous n'avons eu connaissance d'aucune transaction sur plantation.

FARINE—Ce marché est lourd, les ventes de la semaine n'ont été que de 5,400 barils. Les prix [illegible] 4 50 @ 4 75—[illegible]—marques de choix et extra, $5 25 @ 5 50 le baril.

CEREALES—Le marché au maïs était lourd au commencement de la semaine et les prix avaient baissé à 40 et 43 cts le boisseau pour les lots de [illegible] prime. Cependant depuis quelques jours [illegible] nous cotons [illegible] 43 @ 45 cts. Les transactions [illegible] s'élèvent à 37,000 sacs les plus grande partie pris pour l'Angleterre. Le marché en épis est [illegible] de 35 @ 40 cts le baril. Pas de ventes de [illegible] Le maïs de St Louis s'est vendu 66 @ 67 cts le boisseau.—Le son s'est vendu 90 @ 95 cts les 100 liv.

SEL—Plusieurs chargements de sel s'élevant ensemble à 14,000 sacs ont été vendus cette semaine. Une partie des chargements d'Amérique [illegible] Nous cotons au détail: [illegible] en sacs de 1 65 @ 1 75 le sac. [illegible] 4,300 boucauts des îles Turques à [illegible] 27 cts et 2,000 boisseaux de Cadix à 25 cts le boisseau.

CAFE—La demande de café de Rio est toujours active et les prix sont bien soutenus. Il a été vendu environ 10,000 sacs de 11 @ 12 cts la liv., suivant la qualité.

RIZ—Quelques ventes ont eu lieu cette semaine de 3¼ @ 3¾ cts la liv., suivant la qualité.

BEURRE ET FROMAGE—Les prix sont les mêmes et la demande est limitée. Nous cotons—Beurre de l'Ouest, 9 @ 12 cts la liv—Fromage, 6½ @ 7 cts la livre.

CHANDELLES—Les cours n'ont pas varié, savoir—New-Bedford & Nantucket 38 @ 40 cts.—Etoile, 22 @ 22½ cts la livre.

GRAISSE—La demande a été active depuis notre dernière revue et les transactions s'élèvent à 4,000 barils et tierces et 1,200 barillets de 5 @ 5⅞ cts bien que la plus grande partie ait été faite de 5⅞ @ 5¾ cts et pour le dernier de 5 @ 6 cts la liv.

BŒUF—Cet article est un peu plus ferme—Prime $6 00 @ $7—M. O., $7 25—B. bœuf, $4 @ 4½ le baril. Le mess en baril vaut $10 75 @ $11—et en demi-baril, $5 75 @ $6.

PORC—Les arrivages qui ont eu lieu cette semaine ont alourdi le marché et les ventes n'ont été que de 1,000 barils de $9 50 @ $9 75. Cependant depuis deux ou trois jours les détenteurs ont baissé leurs prétentions et les transactions ont eu généralement lieu pour mess à $9 75, et même dans quelques cas les prix payés n'ont été que $9 50. Cet article vaut par petits lots $9 75 @ $10 25 le baril. Le M. O. s'est vendu $8 87½ @ $9 et le prime $8 le baril. 2,000 barils à arriver en différents lots durant les mois de février et mars ont été vendus à $9 25 cts le baril.

LARD SALE—Cet article est très plat, cependant les prix sont à peu près les mêmes. Les plats côtés valent 5 @ 5¼ cts et les épaules 3½ @ 4 cts la liv. Nous cotons jambons ordinaires et enveloppés, 6½ @ 8½ cts; placés au sucre et choisis, 9 @ 12 cts la liv.

WHISKEY—Cet article était monté jusqu'à 20 cts le gallon pour le rectifié, mais depuis hier les cours ont baissé et les ventes se font de 18 @ 27 cts le gallon.

CHANVRE—Il ne s'est rien vendu; les prix sont nominaux.

PLOMB—Pas de ventes.

CHAUX—Un chargement de 1,850 barriques de Thomaston a été vendu à $1 5 cts comptant. Les ventes se font de seconde main à $1 20 et $1 25 comptant.

SACS EN PITRE—La demande est limitée aux anciens prix, savoir:—10 @ 10½ cts. pour les sacs de 2½ boisseaux en balles et en paquets.

CORDES ET TOILES D'EMBALLAGE.—La demande est limitée et les prix sont à la baisse. Nous répétons nos cotes—Toile, 14½ @ 15 cts la yarde—Cordes, 6½ @ 7⅛ cts la liv. Quelques ventes particulières ont cependant eu lieu au peu au-dessous de ces cours.

CHANGE—Le change est un peu plus ferme que lors de notre dernière revue. Nous cotons:—Sterlings, 107 @ 108¾ pour cent de prime—France, 5f 31⅞ @ 5f 37½—Traites sur New-York, 60 jours, 1⅜ @ 1⅞ pour cent d'escompte—A vue, ⅛ pour cent de prime.

FRET—Une autre hausse a eu lieu depuis samedi dernier, et les armateurs tiennent fermes. Deux navires anglais ont été affrétés pour Liverpool à 13/32 d.—Une barque brêmoise pour Glasgow au même taux—Cinq navires pour Liverpool à 7/16 d. pour le coton et 10 d. pour le maïs. Le fret de cabotage a également haussé: on a eu à payer pour le coton Boston ⅞ cents, le porc 90 cts, le sucre $2 25 @ 3 50 le boucaut; la farine 50 cents le baril.

HAVRE, 21 novembre—Nous avons reçu mercredi soir par le Niagara, les avis d'Etats-Unis jusqu'au 31 du mois dernier. La baisse de ⅛ @ ¼ cts qui a eu lieu sur le marché de New-York et la nouvelle qu'il se faisait peu d'expédition pour notre port donnèrent une grande activité à notre marché et jeudi plus de 4,000 balles changèrent de mains en moins de deux heures, à une hausse de 50 ctl. à 1f. Vers 10 heures cependant le nombre des navires en chargement ayant été indiqué et les nouvelles de Liverpool paraissant moins favorable qu'on l'espérait, le marché se calma subitement, et quelques balles changèrent de mains à des cours moins fermes. La semaine s'est terminée de la même manière [illegible] sans altération sensible sur les prix. La circulaire de Liverpool reçue dimanche, annonçant une hausse de ⅛ d. sur les qualités ordinaires et 1/16 d. sur les qualités supérieures. Les ventes de la semaine s'élevaient à 8,911 balles, dont 4,000 balles d'imports [illegible] Le stock en mains est de 22,580 balles.

Voici le tableau des ventes effectuées:

2097 balles	Nouvelle-Orléans,	fr. 87	@ 100
806 do	Mobile	87	@ 100
1954 do	Georgie,	87	@ 100 50
[illegible] do	Bahia,	87	@ —
16 do	Oomrawutte,	68	@ —
200 do	Pernambuco,	99	@ 100
161 do	New-Orl. à arriver,	100 50	@ 101 50

[illegible] balles.

[illegible]—Le marché a eu aujourd'hui une forte tendance à la hausse et les prix [illegible]

[illegible]

[illegible] 1 rue [illegible], les prix [illegible]

cotton vers une baisse décisive. Les ventes de la journée comprennent quelques balles de Georgie à arriver et good middling de la Nouvelle-Orléans s'élèvent à 500 balles, le tout à 95 fr.

La New-Orléans très ordinaire vaut aujourd'hui 95 fr., ce qui est une baisse de 5 fr. sur le plus haut prix de la semaine dernière.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

—EXPÉDIÉS.—

Navire Southerner, Sullivan, pr New-York.
Diogenes, Day, pr Gênes.
Anna Tift, Ross, pr Liverpool.
Brick Clarion, Harris, pr San Francisco.
Goëlette Hope & Susan, Porter, pr Mobile.
Steamer St Charles, Gilbert, pr Mobile.

—ARRIVÉS.—

Navire Peter Hattrick, Rockwell, de New-York.
Progress, Langford, de Liverpool.
St Clare, Johnson, de Liverpool.
Union, Jones, de New-York.
Barque J W Dyer, Dyer, de Marseille.
Alabama, Ozard, de Trieste.
Swan, Anderson, de Rio Janeiro.
Brenda, Young, de Boston.
D M Goodall, Goodall, de Rio Janeiro.
Cyclops, Calhoun, de la Havane.
Brick Larch, Rogers, parti pour Savannah, de retour en détresse.
Corsair, Lowrys, de Port Vendres.
Count de Flandre, Dujonghue, de Gand.
Steamer Gen Hamer, Boardman, de Pensacola.

—STEAMERS.—

James Millingan, Marten, de Cincinnati.
Eliza, Landry, de Baton Rouge.
Shamrock, Hall, de Shreveport.
Buckeye, Devon, de Cincinnati.
Gen Worth, Muir, de Shipwith's Landing.
J T Doswell, Kimball, de Natchitoches.
Mary Foley, Dalferes, de Pointe Maïs.
Webster, Getty, de Cincinnati.
Oucsota, Hill, de Pearl River.
Mobile, Holton, de Mobile.
California, Reynolds, de Mobile.
Natchez, Leathers, de Hard Times.
Mustang, Patterson, de St Louis.

Chargement de la barque J. W. Dyer, venant de Marseille.

300 barriques, 180 demi do, 200 de vin, 1900 caisses, fruits secs, vin et cornichons, 1000 paniers huile et divers articles A Carrier

—MEMORANDA.—

NEW-YORK, 12 décembre.—Expédié, navire Atlantic, Ross, pour la Nouvelle Orléans.

BOSTON, 10 décembre—Expédié, navire Charlemagne, Ringer, pr la Nlle-Orléans.—11, Arrivé, navire Trenton, Snow, de la Nlle Orléans,—8, expédie, Beatrice, Rogers, pour la Nlle Orléans.—10, partie, barque Alabama, Wall, do.

WILMINGTON, 8 décembre—Expédié, brick Martha Rogers, Boardman, pour la Nouvelle-Orléans.

BATH, 7 décembre—Parti, navire Marathon, Patten, pour la Nlle-Orléans.

PORTS ETRANGERS.

Bordeaux, 24 novembre—Barque Delia-Chapin, McNeir, partant le 30 décembre pour la Nouvelle-Orléans.

Havre, 21 novembre—Parti pour la Nlle Orléans, Viola, Jameson;—Arrivés, 16 novembre, Orlando, White, de la Nlle-Orléans;—18, Humboldt, Manson, de la Nlle Orléans.

Gênes, 18 novembre—Navires Sarah & Louisa, Rich, en partance pour la Nlle-Orléans;—Arrivés, 9, Orbita & Carolina, de la Nlle-Orléans.

Liverpool, 17 novembre—Partis pour la Nlle Orléans, navires Lady Constable, Dawson, Thames, Rennie, City of Lincoln, Rigby,—19, Tay, Adams;—20, Warbler, Westcott,—21, Virginia, Salisbury;—22, Huron, Loring.

Deal, 16 novembre—Partis pour la Nlle-Orléans, Wm Wall, Winsnet, Belmont, Grant, Montreal.

Bristol, 21 novembre—Partis pour la Nlle-Orléans, Ellen, Pentecost.

Beaumaris, 20 novembre—Parti pour la Nlle-Orléans, Agnes, Sanderson.

Clyde, 18 novembre—Parti pour la Nlle-Orléans, Semiramis, Hand.

Malaga, 21 novembre—Parti pour la Nlle-Orléans, Wanderer, Bradford.

Rio Janeiro, 14 octobre—Parti pour la Nlle-Orléans, [illegible]

[illegible]

LIGNE DE CUNARD.

D'AMERIQUE.

America, pour Boston le 15 Décembre
Canada, pour New-York le 29 Décembre

D'AMERIQUE.

America, de Boston le 9 Janvier
Canada, de New-York le 23 Janvier

MARCHANDISES SUISSES.

6 BALLES Chiagams parfaitement assorties.
10 balles mouchoirs imitation Madras.
4 balles broderies, robes, mouchoirs coton et fil, cols, jupes, devants de chemise.

CHAPEAUX DE PAILLE.

6 caisses chapeaux pour dames, unis et à jour, jaunes et couleurs.
5 caisses chapeaux et casquettes de paille, et crin, reçues de Paris.
A vendre par HENRY NOEL,
22 dec 163, rue Royale.

PERDU OU VOLÉ—Notre check No 628, tiré "pay to stock note" sous la date du 19 courant, de la somme de $375 81, sur la Banque de l'Etat de la Louisiane. Le public est prévenu de ne pas le négocier, le paiement en ayant été arrêté.
EUGENE ROCHEREAU & CO.
22 dec 17 et 19, rue St Louis.

VINS, HUILE, BOUCHONS, etc. etc.—En magasin, d'importation récente et directe, et à vendre par les soussignés—100 barriques vin rouge de Marseille, 50 do 4. do Bordeaux 100 do do, 20 do vin Emilion, 20 barils imitation Madère, 20 do imitation Porto, 10 demi pipes cognac [illegible], 800 caisses vin rouge St-Julien et Château Rose, 200 do vermouth de Turin, 50 do fruits à l'eau de vie, 150 de vermicel et macaroni, 50 paniers champagne première qualité, 50 caisses eau de fleurs d'oranges grand modèle, 130 paniers huile d'olive 24 onces, 100 do do 48 do, 100 caisses do do 12 do, 30 do absinthe, 1000 bouteilles vides 12 onces, 25 caisses eau verte de J. Pignet, 25 balles de 30,000 chaque, bouchons pour bouteilles, etc.
PAUL JUGE Fils & Co,
22 dec—3t 27 rue St Louis

AU DRAWBACK—100 paniers champagne cordon bleu, 50 caisses absynthe, 300 do huile d'olive, 40 onces, 500 caisses vin rouge St-Julien, à vendre par PAUL JUGE FILS & CO.
22 dec—3t 27, rue St-Louis.

CAFÉ—20 sacs café de la Havane, en débarquement du brick Cyclops, à vendre par
LABORDE & XIQUES,
22 dec 3, rue de Trodi.

MESSRS C. HAYER & CO, consignataires d'une caisse marquée M. B. 24 par le navire Creole, du Havre, sont priés de passer au bureau de J. O. WOODRUFF & CO,
22 dec 109, rue Magazine.

CAFÉ DE LA HAVANE—80 sacs première qualité, en déchargement du brick Cyclops, de la Havane, et à vendre par
RAYMOND CAHUZAC,
22 dec 34, Vieille Levée.

SUCRE DE LA HAVANE.—50 caisses sucre blanc en déchargement du brick Cyclops, et à vendre par RAYMOND CAHUZAC,
22 dec 34, Vieille Levée.

VIN ROUGE—1000 caisses vin St-Julien, en déchargement du brick Cyclops, et à vendre par
RAYMOND CAHUZAC,
22 dec 34, Vieille Levée.

DAMEJEANNES—En déchargement du navire Manchester, et à vendre par les soussignés: 530 de 5 gallons chaque, 50 de 3 gallons; 200 de 2 do do do 1 do.
J. F. BERCIER,
22 dec 34, Vieille-Levée.

VIN DE MALAGA—50 barils Malaga doux;
50 do Xérès;
25 do Muscat—venant d'arriver, et à vendre par BERNARD TURPIN,
22 dec 20, rue de la Vieille-Levée.

PAPIER DE PAILLE—1000 rames, venant d'arriver et à vendre par
BERNARD TURPIN,
22 déc 20, rue de la Vieille Levée.

VIN DE BORDEAUX—310 caisses à vendre à bas prix pour clore une consignation, par
BERNARD TURPIN,
22 dec 20, rue de la Vieille-Levée.

DAMEJEANNES—1500 damejeannes venant d'arriver, et à vendre par
BERNARD TURPIN,
22 dec 20, rue de la Vieille-Levée.

FROMAGE de Hollande—50 douzaines, à vendre par O. VALETON & Co,
22dec 25, rue Tchoupitoulas

PRUNES SECHES—50 caisses en jarres, à vendre par O. VALETON & Co
22 dec 25 rue Tchoupitoulas

LIQUEURS ASSORTIES—200 caisses liqueurs communes.
25 do superfines.
20 do extra superfine en jarres, à vendre par
O. VALETON & Co,
22 dec 25, rue Tchoupitoulas

REÇU par le navire Spartacus, de Bordeaux—20 barriques vin rouge, St Emilion.
20 demi barriques do
25 c. vin blanc Haut Sauterne, bouché en verre.
10 barils eau de vie pure et fine Champagne, marque Eyquem, à vendre par
V. & E. MAIGNAN,
22dec 85 et 87, rue St-Louis.

SARDINES à l'huile—800 boites, 2300 demi et 1700 quarts, à vendre par
O. VALETON & CO.,
22dec 25, rue Tchoupitoulas

CORNICHONS DE MARSEILLE—Olives, capres, et cornichons assortis; 20 caisses olives farcies.
A vendre par O. VALETON & CO,
22dec 25, rue Tchoupitoulas.

Fabrique de l'Eglise St-Louis.

AVIS est par le présent donné que le vendredi, 28 décembre 1849, à midi, à l'Eglise de l'Evêché, située rue des Ursulines, il sera procédé à l'adjudication des BANCS de la dite Eglise, par P. E. TRICOU, encanteur.

Cette adjudication sera faite pour le terme d'une année, à partir du premier janvier prochain; mais sous la condition expresse que, si les bancs de la Cathédrale sont vendus avant la fin de 1850, la Fabrique sera tenue de rembourser aux locataires des bancs de l'Evêché et ce, en raison du prix qu'ils auront payé, une somme proportionnée au temps qu'ils n'auront pas joui des dits bancs.

Il sera aussi vendu le samedi, 29 du courant, à midi, à la Chapelle Obituaire, par l'encanteur susnommé, les Bancs de la dite Chapelle.

Conditions—comptant.

Dix jours après l'adjudication, le paiement n'est pas effectué, la dite adjudication sera nulle, et le Trésorier disposera immédiatement des dits Bancs.
Nlle-Orléans, le 17 décembre 1849.
17 déc—11 JOSEPH GUILLOT, Trésorier.

PENSION—Madame E. HOGAN informe ses amis et le public, qu'elle a pris à bail la belle et élégante maison sise rue St Louis, No. 194, entre Bourbon et Dauphine. Les familles et les messieurs seuls qui voudraient prendre pension, soit au mois ou par jour, trouveront dans ce local des chambres bien aérées, une bonne table et des domestiques attentifs, etc. 18 déc—30

CHAPEAUX—1,000 caisses [illegible]

[illegible]

Guinness & Co.
12, rue du Camp,
MARCHANDS DE
Jolis Articles de Fantaisie,
PLUMES EN OR, etc

ONT récemment ouvert un assortiment d'ARTICLES DE FANTAISIE, choisis avec soin et convenables pour faire des PRESENTS, ils consistent principalement en:

Ensemble riches;	Porte-Monnaies;	Pupitres.
Boites à musique;	Lorgnons de théâtre	Bourses
Boites à ouvrage;	Porte-Bouquets	Cannes
Toilettes;	Boites à gants,	Jeux;
Accordéons;	Boites à bijoux,	Poupées,
Portefolios;	Boites à aiguilles,	Vases
Boites à cartes;	Papeterie;	Ridicules,
Jolis Albums;	Boites à odeur,	Curiosités,
&c.	&c.	&c.

Nous avons en outre ouvert un
Grand stock de
PEIGNES, BROSSES ET PARFUMERIE.
Toilette de ville pour Messieurs; effets de voyage, équipements de partie de plaisir.
GUINNESS & Co.
Marchands de
Jolis Articles de Fantaisie, Plumes en or, &c.
13 déc—1m 12, RUE DU CAMP.

Fusils et Pistolets.

RECEMMENT reçu par l'Ohio, quelques REVOLVERS de COLT et d'ALLEN.
Aussi—Quelques choix de Fusils et Carabines, Poires à poudre; Sacs à plomb; Gouttes, &c. &c.
GUINNESS & Co.
Marchands de Jolis Articles de Fantaisie, Plumes en or, &c.
13 déc—1m 12, RUE DU CAMP

LYCÉE DE LA 2nde MUNICIPALITÉ.

LES cours du lycée commenceront VENDREDI 21 courant, à 7 heures P. M. Le célèbre DOCTEUR MITCHELL de Cincinnati qui doit faire 12 lectures sur l'astronomie, commencera au jour indiqué ci-dessus. Il sera suivi par d'autres professeurs de talents qui feront des cours dans les différentes branches des sciences, pendant l'hiver, ainsi que le prescrit l'ordonnance qui crée la bibliothèque et le lycée. Les prix d'admission aux cours entiers qui doit se composer d'environ 40 séances sont:
Billets pour un cavalier et deux dames, $ 8 00
do do pour une personne, 5 00
Entrée pour une seule séance, 50 c.
On peut se procurer des billets d'entrée en s'adressant à l'honorable J. Baldwin ou à l'un des membres soussignés du comité, ou au bibliothécaire. Les billets d'entrée pour une séance peuvent s'obtenir à la porte.
N. R. JENNINGS, } Comité de la bibliothèque et du Lycée.
EDWARD McPHERSON, }
EDWARD RAWLE. } 20déc

GAMBLE & BOYLE, No. 9, rue Bienville, reçoivent dans ce moment par les navires Adeline Cato et Virginia, de Liverpool, les marchandises suivantes, convenables pour le marché mexicain:
Indiennes 9⁄8: mousselines et organdies imprimées, 9⁄8, du noir et blanc, coton à coudre en bobines et pelottes; bretagne et estoupilles, platilles, 7⁄8 et 4⁄4; crans legitimas, coutil fantaisie, coton et fil, imperial, 4⁄4; bayetettas de cien hilos, flanelles imprimées, prunellas et drape, mouchoirs rouges imprimés, coutil coton satin en couleur, 3⁄4, 7⁄8 et 4⁄4, mouchoirs anglais Corals, &c.
Ainsi que les articles suivants, sur lesquels ils appellent l'attention des acheteurs.
Toiles d'Irlande, 4⁄4 assorties.
Toiles à drap, 5⁄4, 10⁄4 et 12⁄4
Frises de Paris et Jaconats imprimés.
Ginga 6⁄4 et Irlandes.
Cotelles et toiles grises de différentes qualités.
Ouvrées et damassées de 8⁄4 et 10⁄4
Serviettes et nappes damassées.
Ouvrage de perdrix et buckaback.
Coutils fantaisie, blancs et gris.
Toiles grises pour habits d'été.
Mouchoirs batiste fil pour hommes et femmes.
Soie à coudre et dentelles assorties.
Châles laine à carreaux et cachemire.
Bobinet 12⁄4 et bris fil.
Mouchoirs coton, unies et à carreaux.
Tartanes et percales blanches, 6⁄4
Indiennes rouges à petits dessins.
Ginghams et percales pour doublures.
Bonnets Hollande et St patente.
Fil Alexandre en bobines, &c. 20déc

LES soussignés ayant pris des arrangements pour la liquidation définitive de leurs affaires de détail, cesseront le 31 décembre courant, prient les personnes qui leur doivent de vouloir régler leurs comptes d'ici à cette époque.
Nouvelle Orléans, 20 décembre 1849.
L. E. SYLVESTRE & Co,
21déc—10t 38, rue de Chartres

Arrivage de Marchandises nouvelles.

E. VALMONT & Co. No. 50, rue du Canal, ont reçu par les derniers arrivages, un magnifique assortiment de MARCHANDISES fines, françaises et anglaises.
Vu la saison avancée, ils les offriront à des prix très réduits pour en obtenir une prompte réalisation 13déc

Couvertures françaises extra fines.

E. VALMONT & Co. ayant en magasin une trop grande quantité de couvertures françaises, assorties de grandeurs et de qualités, les offrent à des prix réduits.
13déc No. 50, rue du Canal.

LES SOUSSIGNÉS ayant formé à partir du 1er octobre, une société sous la raison commerciale de L. SPERIER & Co. ont l'honneur d'informer le public qu'ils continueront à gérer le commerce que géraient ci-devant messieurs Sperier et G. Pascal. Leur magasin est situé au No 55, rue de la Vieille Levée.
L. SPERIER,
19déc—10t G. PASCAL.

A VENDRE.

UN jeune nègre âgé d'environ 25 ans, bon cuisinier, cocher et domestique de maison et de table, pleinement garanti.

—AUSSI—

Une mulâtresse âgée d'environ 25 ans, très bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, bonne coiffeuse et domestique de maison.
Pour plus amples informations, s'adresser à
BLOIS & PORTIER,
19déc 81, rue des Magasins.

CLOTURE D'AFFAIRES,
LIQUIDATION POSITIVE.
C. REDON,
Encoignure Douane et Chartres.

ETANT déterminé à clore ses affaires, offre son grand assortiment de BIJOUTERIE, MONTRES, DIAMANTS, ARGENTERIE, PLAQUÉ, etc, etc., AU PRIX COUTANT et pour du comptant seulement.
Son magasin étant un des plus beaux et des mieux assortis de la ville, les acheteurs y trouveront d'excellentes occasions.
Les ventes commenceront le 8 décembre, et continueront chaque jour, jusqu'à ce que le tout soit vendu. 7 déc—15

NOUVEAUTÉS DE PARIS.
Vente au-dessous du prix coûtant.
Mme VINCENT

A L'HONNEUR de prévenir les Dames de la Nlle Orléans qu'elle vient de recevoir par les derniers arrivages de France, un assortiment complet de nouveautés, telles que Chapeaux de dames, Rubans, Fleurs, Cachemire d'Ecosse, Voilettes, Bonnets, Eventails, Dentelles, Broderies en tous genres, Manteaux, Visites, Paletots &c. &c. &c.
Désirant quitter les affaires et liquider promptement le contenu de son magasin, Mme VINCENT vendra toutes ses marchandises au dessous du prix coûtant.
Rue Royale, encoignure Conti. 4déc—1m

Rabais—Rabais—Rabais.
De 25 pour cent pendant huit jours seulement.
C. GODIN,
Libraire-relieur et papetier, rue de Chartres 133.

OFFRE à vendre un grand choix de livres de messe, Paroissien et divers, reliés en velours avec coins en agrafe et aplique, livres reliés en ivoire, écaille, et nacre. La même remise sera également faite sur tous les ouvrages illustrés soit pour étrennes ou pour bibliothèque. 14 déc

X. LAMBERT, marchand, No 68, rue des Magasins, a constamment un assortiment de vins, liqueurs cordiaux et fruits à l'eau de vie, qu'il offre à vendre à des prix modérés. 6 déc—

No. 180, rue de Chartres.
JULES BOISSE & PINAUD, Coiffeurs,
Successeurs de L. Chambal.

ONT l'honneur de prévenir leur clientelle et le public en général, qu'ils viennent de recevoir par les derniers arrivages de France, un joli assortiment de marchandises, telles que cravates de soie, cols-cravates, cannes, parapluies, chemises toile, de coton, chemises en cachemire, mérinos et flanelle, chaussettes, caleçons en mérinos, peignes d'écaille, buffle, brosserie, etc. etc. Un grand assortiment de parfumerie de Monpelas, dépôt de parfumerie de Lubin Guerlain. Véritables gants de Jouvin.
Fabrique de postiches, perruques, toupets, cache-folies, nattes, bandeaux, frisettes. Leçons de coiffures.
Salon pour la coupe des cheveux, au premier.
24 nov—6m

A VENDRE en débarquement du navire Manchester, venant du Havre.
100 caisses véritable absinthe suisse, Edouard Pomard, etiquette.
6 tonneaux fromage de Gruyère, 36 meules.
N. DUDOUYT,
21 déc 13, Toulouse.

EN MAGASIN.—100 caisses Vorsin et Lecoutre véritable,
300 caisses absynthe Edouard Pomard do.
25 do Pernand fils,
200 do Bauvajon et Brunston,
50 do Berthaud fils.
20 do kirsch Bauvajon et Brunston.
A vendre par N. DUDOUYT,
21 déc 13 Toulouse.

EN débarquement du navire Manchester, du Havre,
600 damejeannes de 5 gallons.
50 do do 3 do
250 do do 2 do
400 do do 1 do
A vendre par
PAUL JUGE FILS & Co,
21déc 27, rue St-Louis

EN déchargement des navires Robert Hooper, Lucas, Sheffield, Ralph, Toronto, Rienzi, Tuduro, Sarah, Swan, &c.:
MORUE—600 caisses et 15 demi tambours.
SAUMONS—25 barillets et demi do
LANGUES DE MORUE—30 do do
CORNICHONS ET KETSHUP—250 ses.
BEURRE DE GOSHEN—25 frequins.
BAQUETS PEINTS—100 jeux de baquets.
PAPIER DE PAILLE—250 rames double couronne.
BALAIS—100 douzaines.
FROMAGE ANGLAIS—30 caisses, à vendre par
E. J. HART & Co,
20 déc 79, rue Tchoupitoulas.

A VENDRE en débarquement du navire Aurelius, venant du Havre,
50 caisses absinthe suisse, Edouard Pernand
50 do do Vorsin & Lecoutre
27 nov N. DUDOUYT, 13 Toulouse.

Chambellans du Tennessee.

UN assortiment complet de chambellans à cure et grilles à feu de la fonderie [illegible]

[illegible]

AMUSEMENTS.

Théâtre d'Orléans.

SAMEDI, 22 Décembre 1849.
[illegible] représentation de
LES MARTYRS,
Grand opéra en quatre actes de Donizetti.

Lundi 24—LA JUIVE.
Grand Opéra en 5 actes, d'Halevy.
☞ On commencera à 6½ heures.

Théâtre des Variétés
DE PLACIDE—RUE GRAVIER.

CE soir, 22 décembre 1849—DUTCH BURGOMASTER, comédie burlesque—Vaudeville. M. Bass.—Les deux Peter, Mmes Howard et Dawson. UN GRAND DIVERTISSEMENT composé des danses populaires par Mmes Antonia, Hilariot, Baron et H. Vallée et MM. Mangin, Bouzary et Vegas.—Le spectacle sera terminé par GOING TO THE RACES, pièce comique.—M. Twiddle, Mme Holland, Mme Twiddle, Mme C. Howard.
Premières loges, et parquets, 75 cents
Secondes loges, 50
Galerie pour les personnes de couleur, 25 cents

SALLE DE BAL DU GLOBE.
Encoignure St-Claude et St-Pierre, près du Vieux Bassin.

LE propriétaire informe respectueusement ses amis et le public, que ce magnifique établissement ayant été réparé avec le plus grand soin et tout le goût possible, sera ouvert tout l'hiver.—Les bals auront lieu régulièrement tous les lundis mercredis, jeudis et samedis.
L'orchestre sera composé des meilleurs artistes de la ville, et rien ne sera négligé pour rendre les réunions les plus agréables possible. La police y sera active et l'ordre le plus sévère sera requis.
SALVADOR VIOSCA, propriétaire.
WHITLOCK, directeur.
N B.—On trouvera réuni à cet établissement un café contenant des liqueurs et vins de premier choix ainsi qu'un restaurant pourvu des friandises les plus agréables. 16 oct—☞

SALLE DE BAL D'ORLEANS.

A LOUER pour la saison, à des conditions avantageuses, en s'adressant immédiatement à
COURVOISIER & Co,
2 nov [illegible] Royale et Orléans

WHITE-HALL,
No. 44, RUE ST-LOUIS,
SALON D'HUITRES, CAFE, &c., &c.

NOUS allons ouvrir le 1er décembre, dans la rue St-Louis, en face de la Bourse, un établissement dont le besoin se faisait sentir dans les limites de la Première Municipalité.
Nous avons fait construire un salon réunissant en même temps un café et un établissement pour la consommation des huîtres.
Dans les dispositions que nous avons prises pour flatter les goûts du public, nous n'avons épargné aucune dépense, ni négligé aucune mesure tendante à donner un cachet de supériorité à notre établissement sur tous ceux de ce genre à la Nouvelle-Orléans.
Un homme d'une expérience reconnue est attaché à notre salon pour se procurer les meilleures huîtres qu'il sera possible d'obtenir, et les liqueurs de la maison seront toujours du meilleur choix. Nous maintiendrons dans notre établissement la plus stricte décorum et nous tâcherons d'en faire un lieu de rendez-vous agréable pendant les longues soirées d'hiver.
Une magnifique salle de billard est attachée à la maison. Notre salon sera richement décoré, splendidement éclairé et les travaux que nous y faisons faire, à d'énormes dépenses, par des artistes du premier mérite, lui donnera une apparence flatteuse.
Nous n'emploierons que des garçons de salle polis et prévenants. Un cuisinier de premier ordre sera attaché à la maison. Nous venons donc respectueusement solliciter le patronage du public pour notre nouvel établissement, lui donnant l'assurance que nous ne négligerons aucun moyen pour le maintenir [illegible] ... à la disposition des personnes qui daigneront nous honorer de leurs visites.
24 nov ☞ S. VIOSCA & Co.

MAGASIN DE TAPISSIER,
RUE CONTI, ENTRE CHARTRES ET ROYALE.
Par cause de maladie.

A VENDRE pour cause de maladie, un fond de magasin de tapissier bien achalandé et pourvu de marchandises et ustensiles nécessaires pour tout ce qui concerne cette partie. Les conditions seront avantageuses. S'adresser rue Conti, No 48.
4 déc—15

TH. MOREAU,
151, RUE ROYALE,

A L'APPROCHE de la saison des étrennes se fait un devoir de prévenir les Dames et les Messieurs de la Nouvelle Orléans, qu'il vient de compléter son installation du jour de l'an. Par suite des nouvelles dispositions qu'il a fait subir à son magasin, les divers appartemens dont il se compose présentent le bazar le plus splendide et le plus varié qui se soit vu à la Nouvelle-Orléans.
Jaloux de conserver parmi les personnes de goût, juges à ce jour lui ont accordé leur bienveillant patronage la réputation de bon goût et de bon marché que dix années d'expérience dans ce genre d'affaires lui ont acquise, il croit pouvoir affirmer que cette année il s'est surpassé.
Une visite à l'hémycicle de ses galeries qui forment l'installation de ses anciens magasins suffira pour prouver qu'il n'avance rien de trop. La richesse et la fraîcheur des poupées, l'élégance des trousseaux, la variété des ameublements, des objets d'ameublements, tels que lits garnis, armoires, commodes, buffets, etc., ne sont qu'une faible partie des choix de petites-nouvelles. Quand il n'a autre côté les équipements militaires de toute sorte et de toute grandeur, les jouets les plus ingénieux, les surprises, polyoramas, lanternes magiques, &c., forment dans ce qui peut convenir aux petits garçons l'assortiment le plus complet qu'il se puisse désirer.
Comme dans le précédent d'étrennes aux enfants d'un au bas âge, il a fait un choix scrupuleux d'articles dont [illegible] ... Jeux de patience géographiques, tapisseries à l'aiguille, crochets, soutaches, boites de peinture, boites de dessins, brodt pour broderies, boites de jeux divers, bilboquets, filets en action, lavabos garnis, necessaires, fauteuils, armoires, boites à ouvrage, guéridons, boites, corbeilles, boites à épargnes, &c, &c.
Avant de faire aucun choix pour cadeaux destinés aux dames, il invite le public à venir visiter son bel assortiment de nécessaires se composant de ce qu'il y a de plus moderne et de ce qu'il y a de plus riche en ce genre, et avec sécurité de contenir, boites à gants, boites à ouvrages riches et simples, guéridons, boites à odeurs, boites à bijoux, cassettes, buvards, nécessaires en laque et marqueterie, et objets de toilette et de la plus grande élégance.
Son stock en porcelaines tels que: vases de toutes grandeurs, chinoiseries, boites à poudre, statuettes en cristaux tels que verres d'eau riches et simples, cave à liqueur, huiliers, porte liqueurs, en lavaboports, porte sonneries, porte cigares, pendules, statues en bronze, bonbonnières, etc., est plus complet qu'il ne l'a jamais été.
Il profite de cette occasion pour rappeler aux amateurs qu'il a en mains en ce moment tous les articles de toilette pour hommes, tels que gilets et pantalons de peau en cachemire de laine et coton, chemisettes de toutes qualités, bas en coton, caleçons, cravates, chemises de toile fines et extra fines, chemises toile et coton, du coton, chausses, parapluies.
Il vient de recevoir par le navire Buena Vista, une facture de 600 douzaines gants Jouvin de Paris, et quelques douzaines de chemisettes soie brodées pour travestissements. 19 déc

A. BARRAUD,
COIFFEUR PARFUMEUR,
Encoignure Royale et Orléans.

M. A. BARRAUD, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientelle et généralement toutes les personnes élégantes de cette ville, qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages d'Europe, un assortiment complet d'articles de fantaisie. La bonne qualité de ses marchandises, la modicité de ses prix, l'ont fait généralement connaître des personnes les plus élégantes de la Nouvelle-Orléans.
Quant au goût, il n'est pas besoin de rappeler que M. A. BARRAUD va tous les ans à Paris et est à même d'apprécier les modes nouvelles: il peut donc assurer d'avance à toutes les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, qu'elles trouveront en son magasin tout ce qu'il y a de meilleur goût en fait d'articles de fantaisie.
Les modes sont très changeantes, il en résulte qu'ici nous ne les recevons que longtemps après qu'elles sont écloses, mais le moyen d'y remédier est trouvé: Mme BARRAUD habite Paris, où elle continue ses achats, nous expédiant les nouvelles modes et articles nouveaux aussi après leur naissance. M. BARRAUD peut donc avoir les modes à un mois de différence avec Paris, jusqu'au temps de voyage. On peut ainsi se diriger en toute assurance vers la maison, car il y sera reçu pendant toute la saison les marchandises ci-après désignées:

Articles pour Dames.

Mouchoirs brodés garnis valenciennes.
Do festonnés;—de 8 vignette.
Cols valencienne; Cols Brodés; Manchettes brodées.
Bonnets du matin; Bonnets brodés.
Bacs au crochet; Bourses; Carnets de bal.
Eventails; Porte-monnaie; Portes bouquets.
Guirlandes pour coiffe et pour mariée.
Fleurs de tout genre; Plumes pour le soir.
Nécessaires pour dames en tout genres.
Boites à [illegible]—Boites à odeurs; Papeterie.
Tables [illegible], et en général tous les articles de fantaisie pour les dames.

Articles pour Hommes.

Cravates; Foulards; Chemises; Faux cols; Gants.
Cannes; Nécessaires pour hommes; Caleçons.
Portes cigares; Porte-monnaie.
Chemises de peau, et tous les articles pour hommes.

Articles divers.

Porcelaines; [illegible] garantie des meilleurs parfumeurs de [illegible]
M. A. BARRAUD [illegible]
[illegible]
Les [illegible] ... les plus [illegible] à la mode. Il [illegible] le patronage de toutes les dames élégantes [illegible] maintenir la haute réputation qu'il a acquise depuis nombre d'années.
On trouvera toujours chez M. BARRAUD, un grand assortiment de [illegible], Bandeaux, Frisettes, Cache-folie, Perruques et Cheveux.
Le nouveau coiffeur d'après les coiffeurs les plus en renom à Paris. 17déc

Magasin de Musique et d'instrumens de musique en liquidation.

T. E. BENOIT, No 14, rue de Chartres, encoignure Conti et Bienville, offre son grand assortiment d'instrumens et de musique à des prix réduits, qui ne manquera rien à désirer à l'acheteur pour le bon marché:
Guitares de $2 à $40.
Violons de $1 25 à $12.
Flûtes, Clarinettes, Flageolets, instrumens en cuivre pour musique militaire, fournitures et accessoires pour tous les instrumens à très bas prix.
La meilleure de cordes de guitare à 40 c.
do do de violon 25 c.

Musique classique et moderne,
40 [illegible] de romans sur les prix marqués.
MM. les [illegible] de la campagne trouveront un grand avantage en s'adressant à lui pour ce dont [illegible] besoin dans cet article.
17 [illegible]

A VENDRE pour cause de départ, une très bonne [illegible] mulâtresse de 20 ans, parfait cuisinière [illegible] avec tous les rapports; elle s'entend [illegible] à la direction d'une maison; elle [illegible] blanchisseuse et repasseuse [illegible] de patisseries [illegible]
[illegible]